[](https://www.kla.tv/20658)

Suisse – Votation sur la loi Covid-19 : la Confédération trompe le peuple

**Le 28 novembre, la Suisse votera sur la modification de la loi Covid 19. En lisant le bulletin de vote, on pourrait croire qu'il s'agit de tout sauf du certificat Covid. La Confédération tente-t-elle de tromper le peuple suisse ? Cette émission s'adresse avant tout à ceux qui n'ont pas étudié le projet de loi en détail.**

Le 28 novembre 2021, les citoyens suisses voteront au sujet de la modification de la loi Covid-19 du 19 mars 2021. Jamais une modification de loi n'avait suscité autant d'opposition de la part de la population. Les manifestations spontanées après chaque conférence de presse du Conseil fédéral sont presque devenues la norme. Plusieurs dizaines de milliers de participants rassemblés le 23 octobre 2021 à Berne manifestaient également contre la politique du Conseil fédéral et la loi Covid-19. Les politiciens sont accusés de provoquer une division dans la société, notamment en raison de l'exigence de certificat Covid.  
  
Compte tenu des changements drastiques de la loi Covid-19, le contenu du matériel de vote reçu la semaine dernière par les concitoyens suisses contraste complètement avec cela. En vain chercherez-vous sur le bulletin de vote les mots clés qui provoquent tant de tensions. Littéralement, il est dit dans la question de vote :  
  
« Acceptez-vous la modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l’épidémie de COVID-19 (loi COVID-19) (cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations) ? »  
  
Les trois principaux changements qui ont essentiellement conduit au référendum ne sont pas mentionnés. Les Amis de la Constitution écrivent dans un communiqué :  
  
« Quels sont les durcissements décisifs de la loi Covid sur lesquels nous voterons le 28 novembre ? Le point central est le certificat injuste et discriminatoire, qui exclut les gens de la vie sociale, leur refuse l'accès à l'université ou au travail et divise tout le pays. Nous votons également sur une augmentation massive des pouvoirs du Conseil fédéral et sur le traçage numérique des contacts, qui sert à surveiller la population suisse. C'est pour cela que ce référendum a lieu ! Mais à la place, qu’est-ce qu'il y a sur le bulletin de vote ? Aucun de ces points n'est mentionné ! L'objet de ce vote est complètement dissimulé. Au lieu de cela, on parle de cas de rigueur et de garde d'enfants. C'est d’un culot incroyable et c’est tromper le peuple souverain ! Nous nous en sommes plaints à la Chancellerie fédérale, parce qu'une telle tromperie sape définitivement la confiance dans la démocratie suisse. La Chancellerie fédérale se justifie en indiquant que le titre de l'amendement à la loi a été choisi au Parlement de cette façon et que ce titre officiel doit être utilisé pour la question du vote. Le titre visait donc dès le départ à induire en erreur ! »  
  
Reste à savoir si la Chancellerie fédérale a agi correctement ou non. Le fait est que le texte figurant sur le bulletin de vote est une tromperie et que la Confédération a manqué à son devoir d'informer les électeurs de manière objective et neutre. Par cette présentation unilatérale le résultat de la votation peut – ou doit – être influencé en faveur du « oui ».  
  
Les durcissements décisifs et radicaux de la loi Covid sont minimisés, voire totalement passés sous silence par le gouvernement fédéral et les médias. Pourtant, le 28 novembre, il s'agit essentiellement de la base légale qui permet d'exclure des personnes de la vie sociale et professionnelle et de diviser ainsi la société.   
Diffusez donc cette émission largement pour que cette tromperie soit démasquée.

**de jb.**

**Sources:**

Abstimmungsunterlagen( Stimmzettel) zur nationalen Volksabstimmung über die Änderung des Covid-19-Gesetzes vom 19. März 2021  
  
Medienmitteilung der Verfassungsfreunde zu den irreführenden Abstimmungsunterlagen:  
<https://verfassungsfreunde.ch/de/der-bund-taeuscht-den-souveraen/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Coronavirus-fr - Coronavirus - [glare.kla.tv/Coronavirus-fr](https://glare.kla.tv/Coronavirus-fr)  
  
#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses - [glare.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](https://glare.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)  
  
#Suisse - [glare.kla.tv/Suisse](https://glare.kla.tv/Suisse)  
  
#PolitiqueSuisse - [glare.kla.tv/PolitiqueSuisse](https://glare.kla.tv/PolitiqueSuisse)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.